

CONCOURS PHOTO ZOOM SUR LE P'TIT BEAUBIEN « Faites-nous voir le P'tit Beaubien sous tous ses angles ! »

Règlements officiels du concours photo

1. Admissibilité des participants :

Ce concours s'adresse aux photographes de tous âges, amateurs ou professionnels résidant au Québec.

Pour participer, vous devez avoir au moins 18 ans ou avoir l'autorisation écrite d'un parent ou d'un tuteur légal.

Ne sont pas admissibles au concours :

- Les commerçants et professionnels situés dans le secteur représenté par l'Association Commerciale Le P'tit Beaubien, leurs employés et leur famille immédiate ;
- les membres et partenaires de l'Association Commerciale Le P'tit Beaubien, leurs employés et leur famille immédiate ;
- les membres du jury, leurs employés et leur famille immédiate.

Aucun achat n'est requis pour participer ou gagner au concours photo.

2. Lieu et période de la prise des photos :

Toutes les photos doivent être prises sur le P'tit Beaubien, artère commerciale située à Montréal, sur la rue Beaubien est, entre la 35^e et la 41^e avenue. Feront aussi partie du concours, à l'extrême est le parc Joseph-Paré, et à l'extrême ouest le Parc De La Louisiane. Toutes les photos doivent être prises en été et automne 2010.

3. Thème du Concours Photo :

Faites-nous voir le P'tit Beaubien sous tous ses angles !

4. Les finalistes et les gagnants :

10 finalistes seront choisis par un jury

4 gagnants parmi les 10 finalistes répartis comme suit :

Grand prix du jury

Coup de cœur du conseiller municipal

Coup de cœur du public

Coup de cœur du principal commanditaire

Un prix de participation sera tiré au hasard parmi les votes du public.

5. Les prix

\$1000 en prix, sous forme de certificats-cadeau échangeables chez les membres participants de l'Association commerciale Le P'tit Beaubien inscrits à l'endos des certificats-cadeau selon la répartition suivante :

1 Grand prix du Jury \$500,

1 Coup de cœur du conseiller municipal \$125,

1 Coup de cœur commanditaire principal \$125,

1 Coup de cœur du public \$125,

1 Prix de participation parmi les votes du public \$125.

6. Comment participer :

Un maximum de trois photos par participant.

Toutes les participations doivent être accompagnées du « Formulaire d'inscription » et si requis, des formulaires « Autorisation pour figurant » et « Autorisation pour photographe mineur ». Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet www.ptitbeaubien.com et chez les commerçants membres du P'tit Beaubien suivant :

Banque Nationale
5100 Beaubien Est, Montréal, H1T 1V7

Clinique Vétérinaire sur Quatre Pattes
5178 Beaubien Est, Montréal, H1T 1W1

Creatis Communication
4990 Beaubien Est, Montréal, H1T 1V3

Les photos couleur et noir et blanc sont acceptées.

Les photos doivent être soumises en papier format 5 po X 7 po **ET** sur CD, format jpg. résolution 2100 X 1500 pixels, 300 dpi sans cadre ni passe partout.

Pour les photos papier, une étiquette devra être fixée sur le dos de chacune avec les coordonnées du photographe soit le nom, adresse et téléphone de même que le titre de la photo et la date et le lieu de la prise de vue. Ces mêmes informations devront se retrouver sur le formulaire d'inscription. **Ne pas écrire sur la photo elle-même.**

Pour les photos sur CD, le nom du fichier devra contenir les initiales du photographe et le titre de la photo. Exemple : photographe Gilles Limage : GL_Bonmatin.jpg

Toutes les inscriptions devront être postées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 30 septembre 2010 à minuit, le cachet de la poste en faisant foi. Nous ne sommes pas responsables des délais de la poste.

Zoom sur le P'tit Beaubien
5178, Beaubien est
Montréal, Québec
H1T 1W1

Les inscriptions peuvent aussi être déposées directement, à cette même adresse i.e. à la Clinique Vétérinaire sur Quatre Pattes. Déposez votre inscription à la réception durant les heures d'ouverture soit du lundi au jeudi de 9h à 20h, le vendredi de 9h à 18h, le samedi de 9h à 17h et le dimanche de 11h à 17h.

7. Modifications de l'image

Des retouches numériques mineures sont permises (niveaux, contraste, luminosité, courbes, intensité, teinte, saturation), mais les images considérablement modifiées ou apparaissant peu naturelles seront disqualifiées.

Ne sont pas autorisées:

Les cadres ou passes-partout ajoutés aux photos.
Les filigranes, signatures ou avis de copyright sur les photos
L'ajout ou le remplacement d'éléments dans une photo.
Les filtres artistiques.

8. Restrictions sur les sujets des photos

Les photos doivent être appropriées pour l'affichage public. Tout contenu obscène, provocateur ou douteux sera rejeté. Le P'tit Beaubien conserve la seule discrétion de ce qui constitue un contenu inapproprié. **Les photos contenant des figurants i.e. des personnes reconnaissables doivent être accompagnées du formulaire dûment complété « Autorisation pour figurant ». Un formulaire par figurant.**

9. Droits d'auteur et d'utilisation

Les photographes conservent les droits d'auteur de leur(s) photographie(s). En s'inscrivant au concours, les photographes donnent les droits au P'tit Beaubien d'utiliser les photos sur son site et ses publicités, sans aucun frais ou autre forme de compensation.

Ils acceptent que le P'tit Beaubien fasse des copies des photos et affiche la galerie des photos finalistes. Les photos porteront le crédit du photographe au nom indiqué sur le formulaire d'inscription. Toutes les photos soumises (y compris les non gagnantes) pourront être utilisées sur le site du P'tit Beaubien ou des commerçants participants et dans leurs publicités.

Les candidatures doivent être présentées par l'auteur de la photo. Ne soumettez pas une photo prise par quelqu'un d'autre que vous-même. Vous devez être

l'unique propriétaire des droits d'auteur de toute photo soumise. En présentant toute photographie accompagnée d'un formulaire d'inscription, vous déclarez être l'auteur et être titulaire des droits d'auteur de la photo.

10. Retour des photos

Les photos, quelqu'en soit le support, ne seront pas retournées.

11. Jugement

Les photos seront jugées sur la base de la créativité, de la qualité photographique et du respect des lieux, des dates et du caractère unique du P'tit Beaubien. Un jury composé de membres du milieu de la photographie et des arts, et de l'Association commerciale le P'tit Beaubien sélectionnera 10 finalistes, et toutes les décisions du jury seront finales et sans appel. Les inscriptions qui ne respecteront pas les règlements officiels du concours seront disqualifiées.

Le choix des finalistes par le jury sera divulgué le 13 octobre 2010. Les finalistes seront informés par courriel ou courrier ou téléphone.

Le public sera aussi invité à voter pour sa photo préférée entre le 15 et 31 octobre 2010. Les bulletins de votes seront recueillis dans les commerces suivant :

Banque Nationale
5100 Beaubien Est, Montréal, H1T 1V7

Clinique Vétérinaire sur Quatre Pattes
5178 Beaubien Est, Montréal, H1T 1W1

Creatis Communication
4990 Beaubien Est, Montréal, H1T 1V3

selon leurs heures d'ouvertures respectives.

Les finalistes seront avisés par la poste et/ou par courriel et seront invités au dévoilement des gagnants et à la remise de prix aura lieu le 10 novembre 2010 à 19 heures, chez Coiffure Soupçon, situé au 4997 rue Beaubien est, Montréal, Québec, H1T 1V3. Les gagnants absents recevront leurs certificats-cadeau par la poste.

Les photographes gagnants, leur nom et leur œuvre photographique pourront paraître dans le journal de quartier et tout autre média.

12. Conditions supplémentaires

Le P'tit Beaubien n'est pas responsable des photos perdues, mal acheminées,

égarées ou illisibles. Le P'tit Beubien se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de suspendre le tout ou une partie de ce concours sans préavis, si des facteurs hors de contrôle survenaient, y compris des difficultés techniques. Le P'tit Beubien est en droit d'interpréter les règlements officiels du concours et ses décisions seront définitives et sans appel.

En participant au concours, vous acceptez de libérer et d'exonérer le P'tit Beubien et ses employés, filiales, agences de publicité et de promotion de tous dommages, blessures, réclamations, causes d'actions, ou les pertes de toute nature résultant de votre participation à ce concours, dont la violation des droits de propriété intellectuelle. Le P'tit Beubien et ses employés, filiales, agences de publicité et de promotion n'assument aucune responsabilité pour tous dommages, blessures, réclamations, causes d'actions, ou les pertes de toute nature, quoi que ce soit résultant en tout ou en partie de ce concours.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

AIDE MÉMOIRE DES PHOTOGRAPHES :

Lieu et date de la prise des photos :

Sur le P'tit Beubien soit entre la 35^e avenue et la 41^e avenue incluant les parcs.
En été et automne 2010

Date limite des inscriptions et adresse où les acheminées:

Au plus tard le 30 septembre 2010 à minuit, par la poste ou en personne au :
5178 Beubien est, Montréal, Québec, H1T 1W1

Dévoilement des finalistes :

Le 13 octobre 2010

Votes du public :

Période de vote du 15 au 31 octobre 2010.

Lieux de vote :

Banque Nationale, 5100 Beubien Est, Montréal

Clinique Vétérinaire sur Quatre Pattes, 5178 Beubien Est, Montréal

Creatis Communication, 4990 Beubien Est, Montréal

Dévoilement des gagnants

Le 10 novembre 2010 à 19 heures, chez Coiffure Soupçon, situé au 4997 rue Beubien est, Montréal, Québec, H1T 1V3.